Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260121-DB012026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 21 janvier 2026

Date de convocation : 14 janvier 2026
Date d'affichage : 14 janvier 2026

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le vingt et un janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.
Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – M. Christian NAUDIN – Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC - Mme Antinéa FAMEL - Mme Jocelyne LE MAGOAROU - M. Hubert COZ
Absents excusés ayant donné procuration : Mme Morgane THIEUX LAVAUR (procuration à Mme la Maire), Mme Elisabeth PUILLANDRE (procuration à M. NORMANT), M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Ludivine LEMARCHAND (procuration à Mme HARRIVEL)
Absente : Mme Annaig ETIENNE
Secrétaire de séance : Mme Manuéline HARRIVEL

DELIBERATION 01/2026
AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLUI DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUI)

Vu la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Guingamp Paimpol Agglomération

Vu l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 12 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUI de Guingamp Paimpol Agglomération

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de la mise à disposition du public

Vu le projet de modification n°1 du PLUI de Guingamp Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025

Les objectifs assignés à cette modification se résument ainsi :

- Rectifier et ajuster certaines dispositions dans le règlement écrit en vue de fluidifier l'instruction des autorisations d'urbanisme et de tenir compte des évolutions réglementaires
- Corriger une erreur matérielle dans le règlement graphique de la commune de Bégard portant sur la prescription « marge de recul » dans la zone d'activités de Coat Yen Bian
- Mettre à jour les annexes du PLUI relatives à la taxe d'aménagement, au régime du permis de démolir ainsi qu'aux dérogations à la loi Barnier dans le cas précédemment cité

Entendu l'exposé de Mme La Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : M. Coz, Mme Harrivel, Mme Nédélec)

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUI de Guingamp Paimpol Agglomération

Pour extrait conforme,
La Maire,